

Une randonnée proposée par Sur les pas des Maîtres Sonneurs

Cette variante permet de parcourir la partie Allier du Sentier d'Itinérance : Sur les Pas des Maîtres Sonneurs entre Berry et Bourbonnais
Cette boucle, de 73 km, se parcourt en trois ou quatre jours.
Ce parcours étant une boucle, le point de départ peut se faire de n'importe quelle commune, en fonction de la disponibilité des hébergements choisis.



 Durée	3 jours	 Difficulté	Difficile
 Distance	102,96 km	 Retour point de départ	Non
 Dénivelé positif	931 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	896 m	 Commune	Mesples (03370)
 Point haut	448 m		
 Point bas	282 m		

Randonnée étape par étape

Cette randonnée se fait sur plusieurs jours, voici le détail de chacun.

Mesples - Huriel

Itinérance "Sur les pas des Maîtres sonneurs entre Berry et Bourbonnais". Variante en boucle du Bocage Bourbonnais.
Parcours reliant Mesples à Huriel.

Préveranche - Mesples

Itinérance "Sur les pas des Maîtres sonneurs entre Berry et Bourbonnais". Variante en boucle du Bocage Bourbonnais.
Parcours reliant Préveranges à Mesples.

Huriel - Préveranges

Itinérance "Sur les pas des Maîtres sonneurs entre Berry et Bourbonnais". Variante en boucle du parcours Bocage Bourbonnais.
Parcours reliant Huriel à Préveranges

Informations pratiques

Pour ce qui est des campings, hébergements et ravitaillements, voir [ici](#).

A proximité

Voir le détail des villages traversés sur [ce lien](#).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-sur-les-pas-des-maitres-sonneurs-et-le-b/>

En savoir plus : Sur les pas des Maîtres Sonneurs - 69 rue de la libération 18370 Chateaumeillant

Tél : 02 48 61 39 89 - Site internet : <https://www.sentiermaitressonneurs.com>

La limite de 15 pages a été dépassée (actuellement 18 pages) pour générer la carte. Veuillez réduire la longueur du tracé.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

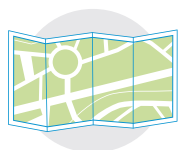
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



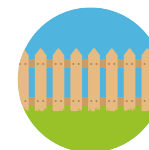
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



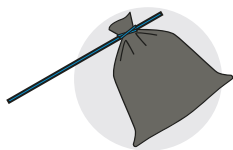
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.